

Décembre 2018

# NE LAISSER AUCUN ENFANT DE CÔTÉ

POUR UNE INTÉGRATION TOTALE DES DROITS DE L'ENFANT DANS LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

*Recommandations de la Plateforme pour les Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement (PKIO) à l'attention des candidat.e.s aux élections fédérales 2019*



## Les enfants et les objectifs de développement durable

Il existe plus de 2,2 milliards d'enfants sur terre, ce qui représente environ 30% de la population mondiale. Près de deux milliards d'entre eux vivent dans un pays en développement. Tout le monde naît enfant et la jeune génération devient la génération future.

En 2015, soit un an après la prestation de serment du gouvernement actuel, la communauté internationale a adopté l'agenda 2030 pour le développement durable<sup>1</sup>. Au cœur de cet agenda se retrouve le principe "*leave no one behind*", soit la conviction que nous devons faire des efforts pour ne pas laisser de côté les plus vulnérables.

Dans les pays partenaires de la coopération belge, les enfants sont particulièrement vulnérables. Dans des pays comme le Niger ou le Mali, les enfants constituent plus de la majorité de la population<sup>2</sup>. Au Mali près de 40% des enfants ne va pas à l'école primaire<sup>3</sup>. Au Niger, trois filles sur quatre sont mariées avant l'âge de 18 ans<sup>4</sup>.

Ces dernières années, les droits de millions d'enfants ont été mis sous pression par des régimes politiques, des conflits ou des catastrophes naturelles. Au Nigeria, plus de 1000 filles ont été privées de leur liberté par Boko Haram<sup>5</sup>. Près de 850.000 enfants ont été déplacés du fait de la violence en République Démocratique du Congo<sup>6</sup>. Au Yémen, 5 millions d'enfants risquent de mourir de malnutrition<sup>7</sup>. Près de 160 millions d'enfants vivent aujourd'hui dans des régions touchées par des sécheresses<sup>8</sup>.

Nous constatons cependant certaines évolutions positives. La Belgique a été élue au Conseil de Sécurité des Nations Unies et s'est engagée à mettre en priorité sur l'agenda les besoins et les droits des enfants dans les conflits. Les Nations-Unies ont adopté une nouvelle stratégie ambitieuse pour la jeunesse, et de nombreux acteurs se sont engagés pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Mais nous pouvons, et devons, faire plus. Aucun ODD ne sera réalisé sans prendre en compte la situation spécifique dans laquelle se trouvent les enfants. Les enfants ne sont pas uniquement des victimes, ils sont aussi des acteurs qui participent à la solution des problèmes auxquels ils sont confrontés. La manière dont, aujourd'hui, les enfants vivent, s'épanouissent et sont engagés, définit notre avenir. Ce n'est qu'en permettant à chaque enfant de grandir en toute sécurité, selon le plein exercice de leurs droits et en respectant leurs besoins matériels et sociaux fondamentaux, que nous briserons les cycles de la pauvreté et de la violence.

**Investir dans les enfants est la clé d'une politique durable de développement.**

---

<sup>1</sup> Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 25 septembre 2015, Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

<sup>2</sup> UN DESA. 2015. Population Division.

<sup>3</sup> UNESCO Statistics. 2017.

<sup>4</sup> UNFPA. 2012. Child marriage.

<sup>5</sup> UNICEF. 2018. More than 1,000 children in northeastern Nigeria abducted by Boko Haram since 2013.

<sup>6</sup> UNICEF. 2017. 850,000 children displaced by violence in Democratic Republic of the Congo's volatile Kasai region.

<sup>7</sup> Save the Children. 2018. Yemen: An Additional One Million Children at Risk of Famine as Food and Fuel Prices Soar.

<sup>8</sup> UNICEF. 2016. Unless We Act Now.

## Il est grand temps d'intégrer complètement les droits de l'enfant dans la politique belge de développement

En 2005, les droits de l'enfant ont été inscrits dans la loi sur la coopération au développement en tant que quatrième thème transversal. Chaque intervention de la coopération belge devait prendre en compte ces droits. Dans la nouvelle loi de 2013, les droits de l'enfant ne sont plus un thème transversal mais étaient seulement repris sous l'intitulé 'droits humains' ("les droits humains, en ce compris les droits des enfants, ...") et considérés comme un thème prioritaire. Ce « retour en arrière » est extrêmement regrettable. Lorsque les besoins et les droits des groupes vulnérables ne sont pas explicitement mentionnés, il existe un risque qu'ils soient oubliés ou négligés. En plaçant les droits de l'enfant sous l'intitulé des droits humains, nous risquons de voir la coopération belge ne pas suffisamment les prendre en compte.

C'est pourquoi il est fondamental d'intégrer de façon transversale les droits de l'enfant dans la politique de développement, de sorte que chaque intervention soit évaluée à leur aune. Quand la convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant occupe une place centrale, les enfants ne sont plus considérés comme des bénéficiaires passifs de charité mais comme des sujets de droits et des acteurs de changement. Les mineurs représentent un tiers de la population mondiale. Statistiquement, le continent africain sera d'ici 2030, le continent où les naissances seront les plus nombreuses par rapport aux autres continents<sup>9</sup>. Si ces données ne sont pas pleinement prises en compte, les objectifs définis par la loi belge sur la coopération au développement et ceux des ODD n'ont aucune chance de se réaliser et d'avoir des effets durables.

De plus, alors que les besoins ne cessent de croître, une attention insuffisante a été portée par la coopération belge aux droits de l'enfant. Ce manque d'attention pour les enfants et leurs droits se perçoit notamment dans l'absence d'une stratégie claire. La première, et dernière, note stratégique sur les droits de l'enfant date de 2008. A l'époque, les Objectifs de Développement du Millénaire définissaient le cadre international et personne ne parlait des ODD. Le troisième protocole optionnel à la CIDE (concernant les plaintes individuelles) n'existait pas encore.

Depuis 2008, quatre ministres de la Coopération au Développement se sont succédés et la loi a été modifiée. L'actuel ministre, M. Alexander De Croo, insiste beaucoup sur l'égalité de genre mais la façon dont la coopération belge visera l'intersection entre les droits de l'homme, des femmes, des enfants et des filles n'est pas claire. De nouveaux textes internationaux ont également un impact important sur la vie des enfants, tel que par exemple la récente Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Les différents acteurs de la coopération belge ont besoin d'un nouveau document stratégique qui indique pourquoi et comment il convient de prendre en compte les droits de l'enfant.

Ce manque de stratégie claire pour les droits de l'enfant dans la politique de développement s'accompagne d'un manque de moyens. La Belgique s'est éloignée de son obligation légale de consacrer 0,7% de son RNB à la coopération au développement: maintenant seulement 0,45% y sont consacrés<sup>10</sup>. Ceci alors que les besoins ne diminuent pas. Même dans les secteurs qui sont essentiels pour les enfants, tels que l'éducation et la santé, des économies trop importantes ont été réalisées.

## Il est donc grand temps pour une intégration complète des droits de l'enfant dans la politique belge de développement !

---

<sup>9</sup> UNICEF. 2017. Génération 2030. Afrique 2.0. Favoriser les investissements dans l'enfance pour bénéficier du dividende démographique.

<sup>10</sup> CNCD. 2018. Aide belge au développement, rapport 2018.

## Les enfants vulnérables et les filles ont également des droits

Dans les pays partenaires de la Belgique, différents groupes d'enfants sont vulnérables<sup>11</sup>. Les enfants sans prise en charge parentale ou à risque de la perdre (soit près de 10% des enfants dans le monde<sup>12</sup>), les enfants en situation de rue, ou les « enfants fantômes » sans identité civile, restent d'autant plus vulnérables qu'il manque toujours dans les pays partenaires de la Belgique des mesures politiques claires pour les protéger<sup>13</sup>.

Les filles sont aussi vulnérables. Elles sont confrontées à des défis multiples: sur base de leur genre, de leur âge, de leur situation de handicap ou encore de leur origine sociale ou ethnique, elles sont confrontées aux stéréotypes et aux discriminations. Plus souvent que les garçons, les filles doivent interrompre leur parcours scolaire ou sont victimes de violences basées sur le genre. Leur potentiel reste plus souvent inexploité du fait d'un manque d'opportunités ou d'une méconnaissance de leurs talents et de leur force. Les interventions dans le domaine de la coopération au développement ne porteront véritablement leurs fruits que si elles prennent en compte les besoins et les droits spécifiques des filles.

La coopération belge au développement se concentre de plus en plus sur l'égalité de genre. L'égalité de genre commence par une égalité des chances et des droits pour les garçons et pour les filles. Ce n'est que si les droits des filles, actuellement à la croisée des droits de l'enfant et de la femme, sont placés au plus haut niveau de l'agenda international, que nous pourrions garantir une politique de développement durable et inclusive.

**L'attention aux droits des enfants les plus vulnérables, dont ceux des filles, des enfants sans prise en charge parentale ou à risque de la perdre, des enfants en situation de rue et des « enfants fantômes » sans identité civile, est essentielle pour une politique belge de la coopération au développement inclusive et durable.**

---

<sup>11</sup> Les enfants et jeunes vulnérables sont ceux qui ont moins d'opportunité par rapport à leurs pairs parce qu'ils sont confrontés à des situations ou aux obstacles suivants :

*Obstacles sociaux* : liés au genre, religion, handicap, (ex) repris de justice, (ex) dealer de drogue, orphelins,...

*Obstacles économique s*: faible niveau de vie, problèmes financiers, chômage,...

*Obstacles éducatifs* : faible niveau de qualification, abandon scolaire,..

*Obstacles culturels* : migrants, réfugiés, appartenance à une minorité ethnique, problème d'inclusion culturelle,...

<sup>12</sup> SOS Children Villages. 2016. Child at risk. The most vulnerable children: who they are and why they are at risk.

<sup>13</sup> SOS Children Villages, Barnebyer. 2016. In The Blind Spot. Documenting the situation of children without parental care or at risk of losing it.

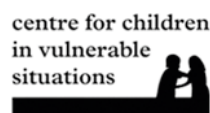
## Recommandations

La Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant fournit un cadre juridique holistique des droits de l'enfant. Garantir ces droits est une condition sine qua non au développement durable. En tant qu'acteurs des droits de l'enfant, nous demandons dès lors à la coopération belge d'intégrer pleinement les droits de l'enfant dans la politique de développement, soit de :

1. **Consacrer légalement l'importance des droits de l'enfant dans la coopération belge:** évaluer chaque intervention et dépense de la coopération belge à la lumière des droits de l'enfant et des objectifs relatifs à l'égalité de genre de sorte que les droits des filles et des enfants et jeunes les plus vulnérables ne soient pas oubliés.
2. **Investir effectivement pour le bénéfice des enfants dans les pays partenaires: consacrer 0,7% du RNB à la coopération au développement** ainsi que minimum 15% des moyens de la coopération belge à l'éducation et 15% aux soins de santé.
3. **Veillez à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté:** investir spécifiquement au profit des groupes vulnérables, tels que les filles, les jeunes enfants, les enfants en situation de handicap, les enfants sans prise en charge parentale ou à risque de la perdre, les enfants en situation de rue, ... . Avoir une attention particulière pour les besoins et les droits des enfants en situation de crise humanitaire.
4. **Définir une stratégie claire pour l'intégration effective des droits de l'enfant dans la coopération belge** avec des experts du terrain et veiller à la cohérence de cette stratégie avec les autres domaines de politique, dont l'égalité de genre, l'environnement et l'agriculture.
5. **Intégrer les droits de l'enfant complètement dans les interventions des différents acteurs de la coopération gouvernementale,** entre autres par la formation continue des agents. Veiller à ce que les droits des filles et des enfants vulnérables soient pris en compte dans ces formations.
6. **Faciliter l'intégration du cadre des droits de l'enfant dans les interventions des autres acteurs de la coopération belge,** tels que les organisations non gouvernementales, le monde académique et le secteur privé. Veiller à ce que ce cadre soit également relié à d'autres cadres juridiques tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ou la Convention relative aux droits des personnes handicapées (UNCRDP).
7. **Encourager les pays partenaire à retirer leurs réserves à l'encontre de la CIDE et les soutenir dans leurs obligations de rendre des rapports réguliers devant le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies** et à mettre en œuvre les *Concluding Observations* et les *General Comments*.
8. **Consacrer dans le rapport belge devant le Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies une attention suffisante à la manière dont la coopération belge soutient la réalisation des droits de l'enfant dans les pays partenaires.**

9. Mettre les droits de l'enfant, avec une attention particulière pour les filles et les enfants vulnérables, à l'agenda des institutions internationales de développement, telles que la Banque Mondiale, les agences des Nations Unies et les institutions européennes.

La Plateforme pour les Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement (PKIO) est un groupe informel qui possède une expertise en matière de droits de l'enfant et de coopération au développement.



PROF WOUTER VANDENHOLE (UNIVERSITE D'ANVERS)

LUISA MARIA AGUILAR (EXPERTE INDEPENDANTE)